CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 nivôse, an 3,

PAR P. A. GARRAU,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Envoyé en miſſion près l'armée des Pyrénées-Occidentales ;

Concernant les taxes révolutionnaires, offrandes & dons patriotiques, &c.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RIEN IMPOSÉ.

RIEN REÇU.

Sainte-Foy, ce 7 Pluviôse, l'an 3 de la République une et indivisible. GARRAU.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III.